

Email:editorijless@gmail.com

Volume: 5, Issue4, 2018 (Oct-Dec)

INTERNATIONAL JOURNAL OF LAW, EDUCATION, SOCIAL AND SPORTS STUDIES (IJLESS)

<http://www.ijless.kypublications.com/>

ISSN:2455-0418 (Print), 2394-9724 (online)

2018©KY PUBLICATIONS, INDIA

www.kypublications.com

Editor-in-Chief

Dr M BOSU BABU

(Education-Sports-Social Studies)

Editor-in-Chief

DONIPATI BABJI

(Law)

©KY PUBLICATIONS

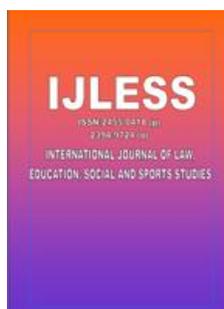


L'insécurité liée à l'orpaillage en Côte d'Ivoire

English Title: Insecurity related to gold panning in Côte d'Ivoire

Célestin. A. ABOUDOU¹, Mathieu A. AKADJE², Thierry. K. DIEUN³

^{1,2,3}Faculty of Criminology, Félix Houphouët-Boigny University



ABSTRACT

This study links gold panning, a flourishing activity in the Ity area (western Côte d'Ivoire), to insecurity and is part of the theory of social control. It interviews, according to a convenience sample, a survey population of 150 people composed of administrative authorities (6), security forces (10), gold mining managers (16), gold panners (40), chieftainship (18), and local populations (60). It favours qualitative analysis, particularly phenomenology as methods of analysis. The results show that the development of this activity has generated migratory flows of non-native and indigenous populations from ECOWAS countries and has made people live in an environment of fear and anxiety. Demographic pressure, the informal nature of the activity and inadequate control are the main factors explaining this insecurity.

Keywords: Insecurity, gold panning, artisanal gold mining

Résumé

La présente étude met en lien l'orpaillage, activité florissante dans la zone d'Ity (Ouest de la Côte d'Ivoire) et l'insécurité et s'inscrit dans la théorie du contrôle social. Elle interroge, selon un échantillonnage par convenance, une population d'enquête de 150 personnes composée des autorités administratives (6), des forces de sécurité (10), des gestionnaires des mines d'orpaillage (16), des orpailleurs (40), la chefferie (18), les populations riveraines (60). Elle privilégie l'analyse qualitative notamment la phénoménologie comme méthodes d'analyse. Des résultats, il ressort que le développement de cette activité a suscité des flux migratoires de populations allogènes et allochtones des pays de la CEDEAO et fait vivre les populations dans un environnement de crainte et d'angoisse. La pression démographique, le caractère informel de l'activité et les insuffisances en matière de contrôle constituent les facteurs majeurs expliquant cette insécurité.

Mots clés : Insécurité, orpaillage, exploitation artisanale de l'or.

I- Problématique

L'insécurité est une notion complexe beaucoup usitée. Il lui est admis et reconnu deux (2) dimensions : l'une objective, fondée sur la réalité des faits menaçants et l'autre subjective liée aux variations que peut comporter l'appréciation ou la perception individuelle de cette réalité (Loubet Del Bayle, 2007). En réalité, elle ne prend tout son sens et du contenu que s'appliquant à un objet et/ou une situation donnés. Wacquant (2002) affirme dans ce sens : « le terme d'insécurité doit être examiné de plus près. L'insécurité sociale, l'insécurité sanitaire et l'insécurité économique sont des notions qui peuvent être expliquées et comprises. Mais 'l'insécurité' sans objectif, je ne sais pas ce que c'est. C'est d'ailleurs une des

raisons du succès du terme. Chacun peut l'associer à ce qu'il veut ». Cette étude voudrait la lier à une activité particulière nationalement et localement florissante en Côte d'Ivoire.

En effet, avec une économie agricole régulièrement sujette aux fluctuations des termes de l'échange, la Côte d'Ivoire, à l'instar de biens de pays africains de la CEDEAO [4] (Ghana, Burkina Faso), a opté pour la diversification de ses sources de revenus. L'exploitation minière avec le manganèse, le Nickel, la bauxite et surtout l'or dont la production est passée à 25 tonnes « *alors que nous étions à 12 tonnes, il y a 4 à 5 ans* » [5], connaît un certain développement. Pour ce faire, et dans le souci d'une meilleure organisation du secteur d'activité, l'Etat ivoirien a élaboré des textes dont la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier qui crée le cadre formel d'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Des permis d'exploitation sont régulièrement octroyés [6] à des demandeurs surtout industriels dans certaines zones notamment à Ity [7], Hiré [8]... Mais en marge et/ou à proximité de ces zones d'exploitation formelle existent et prospèrent des activités artisanales, informelles, voire clandestines : l'orpaillage ou l'exploitation artisanale de l'or.

Consistant à extraire un concentré de substances matérielles et en récupérer les produits marchands, en utilisant des méthodes et des procédés manuels et traditionnels [9], l'orpaillage, au sens strict, ne semble pas recourir à l'usage du mercure et du cyanure. Mais, la réalité est toute autre. Non seulement l'on observe l'utilisation de ces produits mais l'aspect mécanisé qui s'apparente à l'exploitation à petite échelle (CEA /BSR-AO [10], 2013) utilise des techniques et matériaux, des appareils de sondages à niveau de technicité plus ou moins artisanal.

C'est cette réalité que le présent article analyse en la corrélant à l'insécurité sous-jacente.

Relativement à ce domaine d'activité, l'insécurité a une connotation variée (CEA/BSR-AO, 2013). Elle recouvre plusieurs réalités : sens alimentaire (précarité alimentaire sur les sites miniers) ; sens sanitaire (conditions de travail, accidents, addictions à l'alcool, précarité des abris et de l'hygiène des sites miniers, addictions à l'alcool et aux drogues, l'inhalation de certains produits toxiques, infections au VIH et autres...); sens environnemental (usage massif des produits toxiques, destruction du couvert forestier).

Les contributions scientifiques (Keita, 2001) se sont beaucoup plus intéressées aux risques encourus par l'orpaillageur alors que celui-ci n'est pas l'unique composante des acteurs impliqués. Il y a aussi l'effet de cette activité sur l'environnement et sur les populations dans le sens de changement des habitudes (Ettien, 2010). D'autres (ONUODC, 2011) s'y sont intéressés en termes de sources de financement d'activités illicites ou comme lieux de refuge de gangs ou de criminels (Nadia, 2015).

En résumé, si ces contributions ont le mérite d'évoquer la question de l'insécurité en lien avec l'orpaillage, les unes se sont limitées à ses aspects alimentaires et sanitaires, ainsi qu'aux risques sur les sites d'exploitation et l'effet environnemental ; d'autres ont abordé l'effet sur l'homme sans toutefois approfondir les bouleversements sur le quotidien en termes de perturbation de la quiétude des populations.

Cette orientation de la question sous l'angle d'activité émergente en lien avec les faits ou le sentiment d'insécurité, reste inédite en Côte d'Ivoire et notamment dans la zone d'Ity.

Pour ce faire, quelques questions semblent opportunes ; comment se présente l'insécurité dans cet espace ? Comment ressentent les populations cette insécurité, et quel lien établissent-elles avec l'orpaillage ? Comment cette insécurité bouleverse-t-elle le quotidien et la relative quiétude des populations ?

Cette étude a pour objectif d'identifier et de mesurer la croissance ou l'émergence d'actes d'insécurité du fait de l'activité minière, ainsi que les sentiments de peur et d'angoisse des populations.

L'hypothèse stipule que l'orpaillage fait accroître considérablement les actes et le sentiment d'insécurité dans la zone.

Cette étude s'inscrit dans la théorie du contrôle social. Celle-ci postule que l'assurance du maintien de la cohésion sociale passe par un ensemble de moyens dont dispose la société ou une collectivité pour amener ses membres à adopter des conduites conformes aux règles prescrites, aux modèles établis. En d'autres termes, les insuffisances relevant des composantes de cette société peuvent faire émerger des comportements déviants voire criminels.

II- Méthodologie

Cet article se fonde sur une étude empirique avec pour champ d'investigation, la zone [11] d'Ity située à environ 700 km d'Abidjan. Cette zone d'étude est un réseau de 8 villages appartenant à la commune et la sous-préfecture et au département de Zouan-Hounien de la région du Tonpki [12]. Cette zone abrite la mine d'or de la Société Minière d'Ity (SMI) (1983) autour de laquelle prospèrent des sites d'orpaillage "*clandestin*". Chacun de ces huit (8) villages abrite un site d'orpaillage, présentant potentiellement un risque sécuritaire pour les populations.

La population d'enquête de 150 personnes, choisie selon un échantillonnage par convenance mettant l'accent sur leur aptitude à nous renseigner, est composée des autorités administratives (6), des forces de sécurité (10), des gestionnaires des mines d'orpaillage (16), des orpailleurs (40), la chefferie (18), les populations riveraines (60).

Les instruments de collecte de données sont l'observation, le questionnaire et l'entretien semi-directif.

L'analyse quantitative et qualitative ainsi que la phénoménologie et la méthode historique ont été les méthodes d'analyse choisies.

III-Résultats

Une meilleure appréciation de l'émergence ou de l'ampleur de l'absence de tranquillité requiert que soient ébauchées les habitudes et activités des populations (1) constituant la quiétude relative des populations avant d'appréhender l'insécurité observable (2) et les facteurs explicatifs (3).

1- Cultures et activités des populations

De façon générale, on peut relever que les populations autochtones sont du groupe ethnique Yacouba ou Dan appartenant au grand groupe des Mandé du Sud installés dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Organisées en démocratie villageoise (chefferie), elles ont une tradition d'orpailleur, et pratiquent l'agriculture et la pêche. En effet, cette activité a toujours été menée bien avant l'installation de la SMI et la prolifération des mines artisanales sous les nouvelles formes actuelles. Selon un vieillard, elle existait avant 1950, et se pratiquait principalement dans les zones marécageuses, les rivières et marigots. Chaque individu la pratiquait sur ses terres. Cependant, elle n'était pas l'activité principale comme c'est le cas actuellement pour certains individus. Ce peuple est à majorité animiste avec des divinités qu'il vénère, des sanctuaires d'adoration de leurs mânes (forêts, cases et eaux sacrés...).

Quant aux populations "étrangères", elles sont allogènes (Baoulé, Guéré, Malinké, etc venus de toutes les régions de la Côte d'Ivoire) immigrées pour essentiellement les terres arables et allochtones (ressortissants de la CEDEAO) [13] vivant majoritairement en communauté sur les sites d'orpaillage. Ces derniers sont orpailleurs et commerçants (vente de mercure, cyanure, matériaux divers d'exploitation, de sondage de minerais, produits excitants, produits agricoles...). La diversité d'origines donne lieu à des croyances, pratiques culturelles et religieuses très diversifiées.

Relativement aux activités minières, l'exploitation industrielle obéit à une démarche administrative. A contrario, l'orpaillage est une activité artisanale, « extra-légale », voire clandestine.

L'accès à la terre se fait auprès des populations riveraines (chefs de terre, chefs de village, chefs de canton, propriétaires terriens eux-mêmes) sans l'intervention des autorités administratives et des collectivités locales.

L'opérateur acquiert l'espace exploitable au prix de 20 000F CFA (30 euros environ) le mètre carré. Tout ce qu'il obtiendra sur cet espace est entièrement à lui. Il arrive aussi que l'espace soit mis à disposition par le propriétaire, et après exploitation les gains partagés.

De même, les produits et matériaux utilisés pour la production du minerai circulent aussi de manière frauduleuse.

Les allochtones et allogènes représentent 70% des acteurs dans l'activité. Les autochtones qui concèdent une partie de la terre exploitable, gèrent, par l'intermédiaire des chefs de terre, du chef de canton et des chefs de village, les conflits qui interviennent entre mineurs. Dans chacun des 8 villages riverains, il existe un comité chargé de la gestion des mines artisanales dont le premier responsable est appelé « chef d'or ». Ce comité est installé par le chef du village, ses notables et les associations de jeunes dans le village. Il a pour rôle de suivre les orpailleurs afin qu'ils reversent des taxes villageoises.

Tandis que les autochtones interviennent essentiellement dans l'exploitation alluvionnaire ou marécageuse, les étrangers font le dragage (fleuve) et de façon souterraine sur la terre ferme.

Tableau 1 : Répartition des sites d'exploitation en fonction du mode d'exploitation

Sites d'exploitation	Modes d'exploitation
Sur la terre ferme	Galleries, puits
Dragage	Dragues
Dans les marécages ou alluvionnaire	Lavage de la boue recueillie ou des sédiments

Source : résultats de l'enquête

Leur matériel est essentiellement rudimentaire (pioches, dabas, calebasses...). Toutefois sont utilisés des équipements modernes comme des concasseurs, broyeurs et dragues [14] en taille réduite de sorte à être facilement déplaçables du fait de leur permanente mobilité derrière le filon [15].

Tableau 2 : Récapitulatif des différents types d'exploitations selon les outils et les acteurs

Type d'exploitation	Outils	produits	Acteurs
Sur terre ferme (galleries, puits...)	Pioches, dabas, piques, broyeurs, machettes, tronçonneuse etc	Mercurure, cyanure	Etrangers (80%) et autochtones (20%)
Alluvionnaire (bas-fonds et marécages)	Dabas, machettes, calebasse	Aucun	Autochtones (100%)
Sur les fleuves	Dragues, concasseurs, broyeurs	Mercurure, cyanure	Etrangers (ghanéens à 70%, autres 30%)

Source : Sous-préfecture de Zouan-Hounien (2015)

Quant aux gains, alors que l'exploitant industriel (SMI) rémunère ses ouvriers chaque quinzaine à 45 000F CFA (environ 69 euros) soit 90 000F CFA le mois (138 euros), les gains journaliers des orpailleurs oscillent entre 30 000 et 50 000f CFA (69 et 76 euros), soit 900000FCFA (1374 euros).

Un enquêté avoue : « j'ai eu le choix entre travailler comme ouvrier à la SMI et être orpailleur. J'ai décidé de devenir mineur. Ici, je me retrouve souvent avec 40 000 (61 euros) à 50000FCFA (76 euros) par jour lorsque l'activité marche. Souvent, en fin de semaine, je peux m'en sortir avec un minimum de 150 000FCFA (229 euros). Il y a une semaine où après une vente j'ai reçu 1000000FCFA (1527 euros) ».

Ces habitudes culturelles et activités socioéconomiques dans une relative quiétude vont connaître un bouleversement avec l'émergence de l'orpaillage.

2-Insécurité dans la zone

L'insécurité générale dans la zone qui ne s'appuie pas sur des statistiques officielles inexistantes, s'appréhende d'un point de vue général (départemental) et spécifique (zones d'orpillage) à partir des constances dans les propos d'enquêtés.

Les actes d'insécurité les plus traditionnellement observés sont : le vol par effraction (portes d'habitations défoncées), de bétail, de produits agricoles..., le vol simple (produits vivriers de subsistance). Ces actes relativement rares par le passé, aux dires d'enquêtés, sont plus observés (allusion faite au développement des activités minières). A ce propos, relève un enquêté : « ...dans notre village, il y avait les vols, et ça, bien avant le « Goho » [16]. Cependant ces vols étaient biens rares. Tu pouvais même laisser tes produits, tes bêtes, tes biens, puis voyager des jours sans qu'on les prenne... ». Pour ce qui est des vols par effraction, un autre enquêté avoue : « ...tu sais ici, nos maisons courent de réels dangers, parce que nos portes sont toujours défoncées par des inconnus, cela nous fait très peur. Moi-même qui te parle, il y a deux semaines de cela, ma fenêtre a été cassée et ils ont emporté une somme de 45 000 FCFA (69 euros), puis trois (3) complets de pagnes non cousus appartenant à ma femme. Je veux aussi ajouter que cet acte existait avant que les mines se multiplient dans la zone. Cependant les opérations étaient bien rares ».

Il est à relever aussi les actes d'incivilités (non-respect de l'autorité, bruits nocturnes dans les villages...) résultant généralement de la consommation de la drogue. Un chef de village affirme : « nos enfants ne respectent plus rien, même pas l'autorité du chef, ni leurs parents. Ils n'accordent aucune importance aux personnes âgées. Ils font ce dont ils ont envie, et cela nous inquiète, parce que nous ne sommes pas en sécurité avec nos propres enfants ».

En effet, pour 90 enquêtés (60%) la consommation de drogues dont les incivilités sont un pendant, devient de plus en plus inquiétante. Selon leurs propos, il existe depuis longtemps, mais ce qui rend très inquiets, ces dernières années, c'est qu'au moins 2/3 de jeunes [17] sont consommateurs de drogue et plus grave, l'on y retrouve même les adolescents de moins de quinze (15) ans. Un autre chef de village soutient « ...la drogue là, a gâté nos enfants dans ce village. Ils ne veulent même plus aller à l'école, ni accompagner leurs parents au champ. Ils se retrouvent en groupes dans des cabanes ou sur les chemins pour consommer la drogue. C'est devenu une mode. Ça me fait mal parce que le village et ces enfants n'auront plus d'avenir si ça continue comme ça ».

A ceux là, s'ajoutent les agressions et braquages (opérateurs économiques, commerçants, grands planteurs...) sur les routes des champs et d'accès aux villages au point où certains habitants ont peur de se retrouver seuls à certains endroits et à certaines heures. G, une enquêtée avoue : « moi je ne vais plus seule, ni au champ, ni au marché. A chacun de mes déplacements, je me fais accompagner par mon mari ou par mes enfants, ou encore on forme un groupe de femmes pour nous déplacer. Il y a un an, je me suis fait agresser, de mon retour du marché, à 18heures. Ce jour, j'ai échappé de justesse à un viol. J'ai été secourue par un jeune motorisé qui revenait du village voisin. Depuis lors, je ne me déplace plus seule et je l'ai conseillé à mes sœurs qui l'adoptent ».

Selon un gendarme, les populations autochtones se rendent coupables de plus de 40% des actes perpétrés dans cette zone. A leur actif, les actes de moindre gravité comme les incivilités, les vols simples, la consommation de drogues...Selon la même source, les « étrangers » sont concernés par plus de 50% des décisions de justice rendues, avec plus de 60% des condamnations prononcées pour des actes de criminalité graves (vols aggravés, escroquerie...).

Dans l'activité minière particulièrement, cette insécurité s'appréhende en termes de risques "professionnels" (accidents : "éboulement, blessure, mort", contamination) mais aussi d'homicides. Selon un enquêté, il y a plus de 20 morts liés à des éboulements, 10 cas d'amputation et 7 cas de noyade et de décapitation survenus lors de manœuvres extractives par des concasseurs sur le Cavally [18].

Dans leur rôle de personnes perpétrant ou subissant l'insécurité, les acteurs impliqués sont d'abord les orpailleurs qui sont des « étrangers » de diverses nationalités, mais aussi des autochtones (éclaireurs, guides, intermédiaires, et auteurs de vols simples), des ex combattants (sachant manipuler les armes, désarmés et démobilisés ayant connu un échec de réinsertion). Ensuite, leurs clients qui sont leurs pourvoyeurs en produits et matériaux d'exploitation. Enfin, les victimes sont les orpailleurs, cibles principales (intégrité physique et pertes financières) mais aussi la population.

Les périodes favorables à la commission d'actes criminels sont la période du "Dakun" (de la grande traite, de très forte production) [19]; la saison des pluies (humidité du sol, risque d'éboulement, donc pas d'activité, et besoin d'argent); les moments propices (soleil au zénith et que les gens sont isolés sur les routes, en pleine nuit).

Des moyens et techniques divers sont employés (tableau n°3). Au niveau financier, il s'agit d'appâter la victime par l'attrait ou le renouvellement de récompenses provenant d'opérations antérieures réussies. Pour ce faire, en termes de moyens humains, les potentiels candidats sont les bandes organisées, les ex-combattants dont le recrutement se fait au sein des jeunes sans emploi, démunis, sans soutien, rejetés par leur famille...

Quant aux moyens matériels, il s'agit d'armes (blanches; couteaux, machettes...pour les vols, agressions et enlèvements), de gourdins (intimidation des victimes), armes à feu (fusil de chasse, kalaches pour les opérations de grande envergure comme les braquages et homicides), de mobilité (motos, plus rapides, à pieds pour les agressions et quelques fois en véhicule).

Tableau 3 : Répartition des actes selon le mode opératoire et les moyens employés

Actes	Mode opératoire	Moyens employés
Sacrifices humains	Appâtées avec de l'argent ou un proche, attaques par surprise	
Homicides	attaques par surprise, bagarre, conflits	Armes blanches, armes à feu
Enlèvements d'enfants	Appâtées avec de l'argent ou par le canal d'un proche	Mains nues
Trafique d'organes	Même procédé que les homicides	Armes blanches, armes à feu
Braquages	Attaques par surprise, sur indiction; guet-apens	Armes blanches, armes à feu

Source : résultats d'enquête de terrain (2015)

3- Facteurs de l'insécurité

Il ressort des résultats de l'étude que trois (3) facteurs majeurs expliquent cette insécurité : la pression démographique, le caractère informel de l'activité et les insuffisances liées au contrôle.

A propos de la pression démographique, il faut relever l'immigration massive et densité de la population. En effet, l'afflux de populations dans la zone est assez remarquable. Un enquêteur fait remarquer : « ...notre village est l'un de ceux qui reçoivent le plus d'étrangers. Lorsque nous sommes parmi eux, c'est comme un grain de sable qu'on jette dans la mer. Il nous ont envahis, et cela nous fait courir un très grave danger ».

Les résultats consignés dans le tableau suivant illustrent ces affirmations.

Tableau 4: Répartition des populations des villages d'Ity et d'Ouyatou

	1988		2002		2014 [20]		Superficie
Localités	Population	densité	Population	densité	population	Densité	
Ity	153		2542		11000		2,4Km2

Ouyatou	782		1123		9000		
Total	935	389	3665	1527	20 000	8333	

Source : INS [21] (2002)

Ces chiffres montrent qu'avant le développement de l'activité minière, ces deux (2) localités avaient une population relativement faible qui était estimée 935 âmes soit une densité de 389 habitants au kilomètre carré (389 habitants/km²). Mais après le développement de cette activité à partir de 1988, cette population est passée à plus de 3665 personnes en 2002 soit une densité de 1527 habitants au kilomètre carré (1527 habitants/km²). Cette densité est en référence aux données de 2014 autour de 8333 habitants au kilomètre carré (8333 habitants/km²). Elle est supérieure à la moyenne départementale qui est 136 habitants au kilomètre carré (136 habitants/km²), ce qui laisse transparaître l'impact de l'activité sur la zone. Cette densité de la population reste une source certaine d'insécurité au regard des conflits d'intérêts éventuels des populations vivant sur un petit espace. Un enquêté à ce propos affirme : « *notre village est très peuplé. Il y a certains sites qu'on peut comparer au marché d'Adjamé [22] pendant les périodes de grandes fêtes. Pour cette raison, il n'y a plus de maison vide ici et même les loyers augmentent comme dans les grandes villes, et cela grâce à l'activité minière* ».

Concernant le caractère informel de l'activité, il tient au fait que les acteurs qui exercent ne sont dans aucun fichier du ministère des mines et de l'énergie, la tutelle. Cette situation sert de tremplin pour l'installation des criminels, ex-combattants et repris de justice qui y trouvent refuge, leur servant de base arrière pour échapper au contrôle des organes formels notamment les autorités judiciaires au regard de leurs antécédents criminels. Un enquêté, à ce propos affirme : « *...nous recevons des personnes que nous ne pouvons pas identifier, ni connaître leur passé. Ils viennent sans aucune pièce ou document officiel et se font passer pour des orpailleurs. C'est lorsque les problèmes surgissent que nous connaissons leurs vraies identités. Nous n'avons même le cas d'un jeune homme qui se faisait passer pour un mineur, et qui a été surpris lors d'un cambriolage, et c'est après enquêtes qu'on nous a dit qu'il n'était pas orpailleur, mais qu'il faisait rentrer la drogue en grande quantité sur les sites qu'il avait même pris part au braquage d'un mineur* ». Ces derniers usent de cette activité comme couverture pour commettre des actes criminels ; les populations n'arrivant pas à distinguer les pseudos et vrais orpailleurs. Ce même ressentiment se rencontre chez les acteurs de cette activité eux-mêmes qui sont toujours méfiants, prudents pour éviter de se faire victimiser par ces criminels les ayant infiltrés.

Un élément non moins important est l'étendue des sites d'exploitation (plus de 25km²). Ce territoire est vaste et facilite une infiltration massive d'orpailleurs issus d'horizons divers sans aucun contrôle. Cette situation est avantageuse pour ces orpailleurs qui peuvent s'introduire sur un site pour commettre des crimes et se déplacer sur un autre, ou s'en retirer sans se faire repérer. Un enquêté, dans ce sens, affirme : « *moi, je suis dans cette zone depuis 2001. Cependant je ne connais pas toute l'étendue du secteur. Ici, si ton ami est sur un autre site de la même zone, vous pouvez faire des mois sans vous voir, pas à cause du travail mais à cause de la grandeur de notre espace d'exploitation.* » Ces endroits sont de véritables sanctuaires utilisés par des criminels, en ce sens que les centaines d'hectares de forêt qui bordent ces mines, constituent une cachette idéale pour eux.

Au vu de l'étendue de l'espace, une difficulté majeure reste la couverture en matière de contrôle, d'où la question de l'insuffisance du contrôle.

Cette situation rend difficiles les actions de sécurisation, ce qui profite aux délinquants qui peuvent, en toute tranquillité, perpétrer leurs actes criminels. Les agents de contrôle social, en nombre insuffisant au niveau départemental, n'arrivent pas à être présents en temps voulu pour faire échouer les actions de ces criminels. Le secrétaire général de la sous-préfecture de Zouan Hounien avoue : « *dans cette zone, même dans notre chef-lieu de département, lorsque nous organisons une manifestation importante, avec les risques sécuritaires, nous n'avons droit qu'à deux (2) agents pour la sécurisation de l'événement. Vous imaginez bien que sur le terrain, il aura un véritable problème d'hommes. Nous avons plusieurs fois déploré cette situation, mais hélas ! la situation reste toujours inchangée, et lorsqu'il y a des*

victimes de plus, on n'a que nos yeux pour constater les dégâts ». Cette situation est parfois mal comprise par les populations qui dénoncent le parti pris et l'inertie de ces agents. Cela devient une source de conflit entre eux et les populations du fait de leur absence de réactivité.

Tableau 5: Récapitulatif des habitants en fonction du nombre d'agents

	Département zouan_Hounien	Floleu	Ouyatouo
Population	185924	25000	9000
Nombre d'agents	40	5	4
Rapport	4648/agent	5000/agent	2250/agent

Source : enquêtes de terrain

Avec un effectif de 24 gendarmes et de 16 FRCI [23], soit 40 agents pour une population totale estimée à 185924 habitants pour le département de Zouan-Hounien, la répartition de la population en fonction du nombre d'agents donne un ratio de 4648 habitants par agent (4648 habitants/agent). Les localités de Floleu et Ouyatouo se voient affectées respectivement cinq (5) et quatre (4) agents permanents pour des populations estimées à 25000 et 9000 habitants. Cela donne des ratios de un (1) agent pour 5000 habitants pour Floleu et un (1) pour 2250 habitants pour celui d'Ouyatouo.

Au-delà des questions d'effectif, il y a l'insuffisance d'équipements. D'abord, cette zone dans laquelle se développe l'exploitation minière n'abrite aucun commissariat ni de poste de gendarmerie. Le seul détachement départemental de la gendarmerie se trouve dans le chef lieu de département situé à treize (13) kilomètres de celle-ci. Ce territoire abrite trois 3 postes de contrôle tenus par les agents de la gendarmerie et les FRCI dont la présence est plus pour les (1000f de permis de circulation journalière, lieu masqué de racket).

Notons que ces postes ne disposent ni de radio, ni de moyens de déplacement pour une intervention adéquate. Un agent avoue à ce propos : « ...nous sommes souvent dans l'obligation d'utiliser nos propres moyens (des motos) de déplacement pour nous rendre sur le lieu d'une infraction, ou d'un crime. Cette situation nous rend vraiment inefficaces, car nous arrivons le plus souvent après le départ des malfaiteurs ». Cela donne une longueur d'avance aux délinquants puisqu'ils connaissent la capacité de réaction de ces agents.

Les postes de contrôle, comme décrits plus haut, sont pour la plupart du temps des abris de fortune, mettant les agents dans une précarité sécuritaire. Ils dorment parfois (poste de Floleu) sous de simples tentes avec une seule arme pour tous les agents, les exposant aux risques de victimisation, ne pouvant eux-mêmes assurer leur propre sécurité a fortiori celle de la population. Z, un enquêté, confirme cela en ces termes : « ...vous-même voyez dans quelles conditions nous travaillons ; pas de radio, une seule arme pour tout le poste, pas de véhicule de liaison. Dans ces conditions, il est très difficile de nous rassurer pour notre propre sécurité à plus forte raison celle des populations. Nous sommes ici pour des contrôles de routine ». Pour ces agents, cette situation très difficile, les expose aux menaces de tout genre, surtout celles venant des orpailleurs qui font souvent objet d'arrestations ou leurs complices qui veulent venger l'un des leurs. Ces agents dont la présence devait rassurer les populations riveraines, éprouvent eux-mêmes un sentiment d'inquiétude, de peur et d'angoisse pour leur vie et celle de leurs proches. Sur cette question, l'adjudant T.E.H affirme : « ...Ici, nous sommes sur un terrain de 'guerre'. Tous les jours, nous recevons des menaces de mort provenant des orpailleurs. La dernière remonte à quatre (4) mois. J'ai été menacé de mort par un orpailleur que nous avions arrêté sur le site de la S.M.I et incarcéré, à sa sortie de prison. Ce fut une période très difficile pour moi et depuis ce jour je ne vais plus dans la zone ».

Ces dangers et risques professionnels, au-delà du poste de contrôle, se prolongent sur le terrain d'intervention requérant une formation spécialisée au delà de la formation de base reçue dans les différentes écoles. Le déficit de la formation en adéquation avec le terrain au regard de la

dangerosité des sites, des produits, des moyens de productions en termes d'unités spécialisés chargées des mines comme en Afrique du sud, est une réalité.

Sur les sites d'exploitation existent, en effet, d'anciens puits, de gigantesques trous creusés par les orpailleurs pour l'obtention du minerai. Ces endroits sont de véritables mouiroirs pour toute personne étrangère à ces lieux.

S'aventurier sur ces sites pour appréhender d'éventuels criminels est périlleux et suicidaire pour ces agents. « *Nous sommes là pour tenir le poste. Nous n'allons pas sur les sites d'orpaillage pour leur dangerosité. Lorsque nous prenons en chasse un suspect et qu'il pénètre sur l'un de ces nombreux sites qui bordent les pistes, nous suspendons automatiquement la poursuite, pour éviter de se faire tuer ou de finir dans un fauteuil roulant après une chute dans l'un de ces puits* », ajoute l'adjudant. Le plus souvent, les agents se rendent sur le site lorsqu'il y a un accident ou un homicide. Et ce déplacement se fait avec un guide spécialiste des lieux qui est un orpailleur ou chef de la mine. Les agents, craignant pour leur sécurité, évitent de mener des patrouilles sur ces sites pour leur dangerosité. Cette difficulté offre la latitude aux criminels d'impunément passer à l'acte.

IV-Discussion et conclusion

Avec pour objectif d'appréhender l'insécurité dans la zone d'Ity en lien avec une activité florissante qui est l'orpaillage, les résultats relèvent des actes d'insécurité observables dans le quotidien des populations. On peut d'ores et déjà dire que cette insécurité existe dans la zone. Elle est une réalité car vécue personnellement par certains individus qui, à travers les verbatims des populations enquêtées, attestent l'aspect subjectif de cette insécurité (Loubet Del Bayle, 2007) et confirmant partiellement l'hypothèse de l'existence de lien. L'on peut affirmer que cette dimension de l'insécurité est vérifiée. Elle est aussi ressentie, car diffuse dans l'environnement et l'opinion, au regard de ce qu'on entend ou observe indirectement et qui tend à forger l'attitude de peur, de méfiance et de prudence adoptée par les enquêtés. Cette insécurité ressentie atteste et valide les contributions de Bourdieu (1990) et Chalom et Léonard (2001) selon lesquelles le sentiment d'insécurité va de pair avec la peur du crime sans forcément être lié aux délits graves qu'on rencontre quotidiennement. Nos résultats valident aussi ceux de Roché (1993) pour qui l'insécurité est aussi un processus de lecture du monde environnant.

Par ailleurs des actes objectifs comme les insultes et autres incivilités liés à la consommation de drogue, ont été relevés, attestant les écrits de Le jeannic (2007) sur l'insécurité engendrée par les incivilités.

Au-delà de l'aspect manifeste de l'insécurité, l'approche explicative, s'appuyant sur la théorie du contrôle au sens de moyens sociaux permettant de réguler les comportements, s'est avérée opportune. En effet, l'usage de cette théorie dans sa dimension légale ou réglementaire, a mis en exergue les insuffisances relevant de la qualification réelle de l'orpaillage. Ce qui en fait une activité informelle. Par ailleurs, ce caractère informel de l'activité fait que les frontières entre l'aspect artisanal et clandestin ne semblent suffisamment claires au regard de l'expansion nationale de l'activité. Soto (2000), à ce propos appelle « extra-légalité », cette forme de tolérance face à l'incapacité de l'Etat régulateur ou de la puissance publique face aux résistances des populations abritant ces sites.

Des formes de tolérance sont observées pourvu que leur cohabitation avec les populations abritant ces sites et les populations autochtones ne soit pas conflictuelle. Dès lors se pose le problème des intérêts et enjeux financiers entre les propriétaires terriens et l'Etat.

Dans la dimension formelle coercitive du contrôle social, les insuffisances relevant de l'inertie et de l'inaction des forces de sécurité, font prospérer une activité que l'autorité policière regarde de loin.

Dès lors émerge une forme d'organisation des populations face à leur destin. Ces résultats attestent notre contribution (Aboudou et al., 2017) selon laquelle la naissance des Acteurs Informels de la Sécurité est liée à l'incapacité des forces régulières de sécurité.

Nul doute que la connaissance de l'organisation sociale locale en général qui consacre le contrôle social informel (Loubet Del Bayle, 2007), aurait permis de comprendre comment les populations, récriminant contre l'autorité publique, s'y prennent pour subsister.

Ceux de Nadia (2015), relevant que ces sites constituent des bases arrières de criminels, se trouvent aussi validés dans la mesure où les enquêtés avouent que certains pseudos orpailleurs ont des antécédents des criminels. Ils sont prêts à tout pour le contrôle de la pierre précieuse, comme l'atteste la publication de Marcoux (2003) qui analyse le minerai comme source de conflits, de guerre.

Cet état des choses suscitent des perspectives de réflexion sur les questions de l'accessibilité des sites et de leurs concessions, de la clandestinité et le caractère artisanal, la recolonisation des sites déguerpis.

Au plan méthodologique, surtout au sens analytique, la dimension subjective de l'insécurité a été appréhendée à travers le vécu des enquêtés, s'appuyant sur la qualité de leurs discours. L'analyse de cette insécurité sous cet angle, justifie l'usage de la phénoménologie et de l'analyse de contenu de discours. Le choix des méthodes d'analyse a donc été judicieux. Cependant, si la méthode qualitative relève la pertinence de l'insécurité subjective, il convient d'émettre quelques réserves quant à l'analyse quantitative. Elle a certes, à partir des chiffres permis de faire des ratios d'agents de contrôle au regard de la population et de l'espace couvert, cependant dans sa dimension objective, l'insécurité s'appuie sur des statistiques. La mesurabilité de l'ampleur de l'insécurité réelle n'est pas suffisamment élaborée. Ici le nombre, la fréquence et la régularité des faits d'insécurité auraient contribué à davantage appréhender l'insécurité réelle (Bellenger et al., 2009) celle observable à partir des faits de délinquance, à partir d'actes physiques.

Aussi, l'étude ethnographique et ethnologique de cette insécurité ont permis de faire des observations de terrain mais aussi d'appréhender les habitudes culturelles et les activités traditionnelles. De la sorte, l'utilisation de la méthode historique a été à propos, validant l'approche de Weber et Beaud (2003, 85). En effet, pour eux « *le milieu a une histoire sociale, économique, politique, culturelle tout comme ces lieux (division de l'espace) et leurs hommes (mœurs, coutumes). Cette histoire, il faut s'efforcer de la connaître dans ses grandes lignes (histoire longue ou événementielle)* ».

A cet effet, concernant les populations immigrées, leur dénombrement et leurs flux progressifs et les conflits éventuels nés des rencontres des cultures auraient été prégnants dans l'analyse démographique. Toutefois, en termes de densité, nos résultats valident ceux de Chalom et Léonard (2001) selon lesquels, une forte concentration de populations d'une zone constitue un facteur important dans la production de l'insécurité.

L'étude de l'orpaillage, en tant qu'activité socio-économique pourrait être abordée sous un angle systémique tant dans le système économique, social et politique national.

NOTES

[1] Criminologue, enseignant-chercheur Ufr criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan. Email : akacelestinab@gmail.com (225) 08846447- (225) 05332511. Membre du Laboratoire de Recherches Sécurité et Société (LARESS)

[2] Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan.

[3] Etudiant en Master 2, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan.

[4] CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

[5] extrait d'un article (consulté le 11/12/2017) sur www.africkipresse.fr

- [6] Selon cet article 180 permis d'exploitation sont en cours de validité et 6 nouveaux permis viennent d'être octroyés au dernier conseil des ministres. www.africkipresse.fr (consulté le 11/12/2017)
- [7] ville de l'Ouest de la Côte d'Ivoire
- [8] ville du Sud de la Côte d'Ivoire
- [9] Article 1 de la loi n° 2014-138 du 24 Mars 2014 portant code minier qui définit l'exploitation artisanale ou orpaillage comme une activité qui consiste à extraire un concentré de substances minérales et en récupérer les produits marchands, en utilisant des méthodes et des procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise ni produits chimiques, ni explosifs et n'est pas fondée sur la mise en évidence préalable d'un gisement.
- [10] Commission Economique pour l'Afrique/Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest
- [11] Zone d'une ville de l'ouest de la cote d'ivoire constituée de 8 villages
- [12] Tonpki : Nom d'une région administrative située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire mais aussi celui d'une montagne dans ladite zone.
- [13] CEDEAO, plusieurs nationalités issues de cette communauté sont représentées. Au de ces pays se trouvent le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, la Guinée et le Liberia qui sont frontaliers à la Côte d'ivoire, mais le Togo, le Benin et Nigeria plus éloignés.
- [14] Dispositif flottant utilisé pour extraire des matériaux en profondeur. Ces dragues ici, sont montées sur des embarcations de fortune, formées de barriques en caoutchouc et des morceaux de bois pour faciliter sa flottabilité. Des petits concasseurs sont montés sur ce dispositif.
- [15] Filon, Bandes de sous-sol riches en minerai
- [16] « Goho », Nom en langue locale de l'or
- [17] statistiques de la gendarmerie locale (entretien accordé courant octobre 2015)
- [18] Cavally : fleuve servant de frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria
- [19] saison sèche ; décembre à avril
- [20] Ces chiffres sont donnés par les autorités locales
- [21] INS : Institut National de la Statistique
- [22] Adjamé : Commune commerciale très bouillante du district d'Abidjan
- [23] FRCI : Forces Républicaines de Côte d'Ivoire

Bibliographie

- Aboudou, C. Akadjé, M. Yebouet, H. Lagacé, M et Cusson, M. (2017), *Gros bras, gardiens, vieux pères et Dozo : les acteurs informels de la sécurité* (AIS), in M. Cusson (eds), *Mille homicides en Afrique de l'Ouest*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Bellenger, P. Bourdieu S. Denis, R. (2009), *Sentiment d'insécurité*. Paris : L'Harmattan.
- Bourdieu, J. (1990), *Police et sécurité en Amérique du Nord : Bilan de recherche récentes*, in cahier de sécurité intérieur. Paris : IHESI
- CEA/BSR-AO. (2013), *Etude sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique de l'Ouest*. ECA-WA/NONREC/01.
- Chalom, M et Léonard, L. (2001), *Insécurité, police de proximité et gouvernance locale*, collection sécurité et société. Paris. L'Harmattan.
- Ettien, Z. (2010), *Exploitation industrielle des gisements d'or et dynamique spatiale du terroir d'Ity dans l'ouest de la Côte d'ivoire. Une étude à base de télédétection*, in RGIL. n°08.
- Keita, S. (2011), *Etude sur les mines artisanales et les exploitations et les exploitations minières à petite échelle au Mali*, in *Mining Minerals and Sustainable Development (MMSD)*, International Institute for Environment and Development (IIED). N°80.
- Kouadio, N. (2008), *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (Sud Bandama Cote d'ivoire)*, DEA sociologie, Université de Bouaké.
- Le Jeannic, T. (2007), *On pardonne tout à son quartier Sauf l'insécurité, les dégradations, le bruit*, in INSEE première (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) n°1133. France.
- Loi N° 2014-138 du 24 Mars 2014 portant Code minier en Côte d'Ivoire.

- Loubet Del Bayle, J L. (2007), *Sécurité et contrôle social*, in M. Cusson, B Dupont et F. Lemieux, (éds) *Traité de sécurité intérieure*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, Pp58-66.
- Marcoux, J. (2003), *Activités minières et sécurité en Afrique*, in points des mires vol4, n°5 Centre d'étude des politiques étrangères et sécurité (CEPES) www.er.uqam.ca/nobe/cepes.
- Nadia, A. (2015). *Menace terroriste contre la Côte d'Ivoire*, Soir Info n°6339 du lundi 23/11/2015.
- UNODC. (2011), *Criminalité organisée et instabilité en Afrique Centrale : une évaluation des menaces*. <https://www.unodc.org> (consulté le 25/11/2015)
- Roché, S. (1993), *Le sentiment d'insécurité*. Paris; L'Harmattan
- Soto, H. D. (2000), *The Mystery of capital : Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere else*. New York: Basic Books.
- Wacquant, L. (2002), *L'insécurité : une notion floue*, in Bellenger, P., Bourdieu S., Denis R ; (2009), *Sentiment d'insécurité*. Paris : L'Harmattan.
- Weber, F et Beaud. S (2003), *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte.
-